

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT. La Haye. Provinces, pour un an, 26 fl. 30 fl. six mois, 14 » 16 » trois mois, 7 » 8 »

BUREAU DE LA REDACTION. La Haye, Edge Vieux-Marché, chez M. V. W. de Waard, libraire.

LA HAYE, 24 Mars.

Die Weltgeschichte ist das Weltgericht. (Schiller.)

Vous n'avez pas fini avec notre réponse à l'étrange et injuste... dont nous sommes l'objet de la part des journaux belges.

l'Indépendance et le Courrier d'Anvers, auxquels est... l'Indépendance et le Courrier d'Anvers.

vous n'avez pas fini avec notre réponse à l'étrange et injuste... dont nous sommes l'objet de la part des journaux belges.

vous n'avez pas fini avec notre réponse à l'étrange et injuste... dont nous sommes l'objet de la part des journaux belges.

vous n'avez pas fini avec notre réponse à l'étrange et injuste... dont nous sommes l'objet de la part des journaux belges.

vous n'avez pas fini avec notre réponse à l'étrange et injuste... dont nous sommes l'objet de la part des journaux belges.

vous n'avez pas fini avec notre réponse à l'étrange et injuste... dont nous sommes l'objet de la part des journaux belges.

vous n'avez pas fini avec notre réponse à l'étrange et injuste... dont nous sommes l'objet de la part des journaux belges.

vous n'avez pas fini avec notre réponse à l'étrange et injuste... dont nous sommes l'objet de la part des journaux belges.

vous n'avez pas fini avec notre réponse à l'étrange et injuste... dont nous sommes l'objet de la part des journaux belges.

vous n'avez pas fini avec notre réponse à l'étrange et injuste... dont nous sommes l'objet de la part des journaux belges.

vous n'avez pas fini avec notre réponse à l'étrange et injuste... dont nous sommes l'objet de la part des journaux belges.

vous n'avez pas fini avec notre réponse à l'étrange et injuste... dont nous sommes l'objet de la part des journaux belges.

vous n'avez pas fini avec notre réponse à l'étrange et injuste... dont nous sommes l'objet de la part des journaux belges.

vous n'avez pas fini avec notre réponse à l'étrange et injuste... dont nous sommes l'objet de la part des journaux belges.

vous n'avez pas fini avec notre réponse à l'étrange et injuste... dont nous sommes l'objet de la part des journaux belges.

vous n'avez pas fini avec notre réponse à l'étrange et injuste... dont nous sommes l'objet de la part des journaux belges.

vous n'avez pas fini avec notre réponse à l'étrange et injuste... dont nous sommes l'objet de la part des journaux belges.

vous n'avez pas fini avec notre réponse à l'étrange et injuste... dont nous sommes l'objet de la part des journaux belges.

vous n'avez pas fini avec notre réponse à l'étrange et injuste... dont nous sommes l'objet de la part des journaux belges.

vous n'avez pas fini avec notre réponse à l'étrange et injuste... dont nous sommes l'objet de la part des journaux belges.

vous n'avez pas fini avec notre réponse à l'étrange et injuste... dont nous sommes l'objet de la part des journaux belges.

vous n'avez pas fini avec notre réponse à l'étrange et injuste... dont nous sommes l'objet de la part des journaux belges.

vous n'avez pas fini avec notre réponse à l'étrange et injuste... dont nous sommes l'objet de la part des journaux belges.

vous n'avez pas fini avec notre réponse à l'étrange et injuste... dont nous sommes l'objet de la part des journaux belges.

vous n'avez pas fini avec notre réponse à l'étrange et injuste... dont nous sommes l'objet de la part des journaux belges.

vous n'avez pas fini avec notre réponse à l'étrange et injuste... dont nous sommes l'objet de la part des journaux belges.

vous n'avez pas fini avec notre réponse à l'étrange et injuste... dont nous sommes l'objet de la part des journaux belges.

vous n'avez pas fini avec notre réponse à l'étrange et injuste... dont nous sommes l'objet de la part des journaux belges.

vous n'avez pas fini avec notre réponse à l'étrange et injuste... dont nous sommes l'objet de la part des journaux belges.

vous n'avez pas fini avec notre réponse à l'étrange et injuste... dont nous sommes l'objet de la part des journaux belges.

vous n'avez pas fini avec notre réponse à l'étrange et injuste... dont nous sommes l'objet de la part des journaux belges.

vous n'avez pas fini avec notre réponse à l'étrange et injuste... dont nous sommes l'objet de la part des journaux belges.

vous n'avez pas fini avec notre réponse à l'étrange et injuste... dont nous sommes l'objet de la part des journaux belges.

vous n'avez pas fini avec notre réponse à l'étrange et injuste... dont nous sommes l'objet de la part des journaux belges.

vous n'avez pas fini avec notre réponse à l'étrange et injuste... dont nous sommes l'objet de la part des journaux belges.

vous n'avez pas fini avec notre réponse à l'étrange et injuste... dont nous sommes l'objet de la part des journaux belges.

vous n'avez pas fini avec notre réponse à l'étrange et injuste... dont nous sommes l'objet de la part des journaux belges.

vous n'avez pas fini avec notre réponse à l'étrange et injuste... dont nous sommes l'objet de la part des journaux belges.

passionnant sottement une grande partie du public pour des questions factices et des querelles de parti. Mais ils se gardent bien de reconnaître qu'ils sont punis par où ils ont péché, et que s'ils recueillent aujourd'hui des mépris, c'est parce qu'ils ont semé les vents.

Mais nous, qui n'avons aucune raison pour couvrir d'un voile cette page du tableau où se trouve l'histoire de la Belgique avant 1830, nous, que l'on provoque même par l'exhumation des mensonges d'autrefois, (1) à rétablir l'histoire dans toute sa vérité, nous vous dirons que l'on ne fait dans ce moment-ci que jouer le second acte du même drame, qui depuis le commencement monte à plus de dix-huit ans.

Alors, comme aujourd'hui, ce fut par le moyen d'une presse sans frein ni vergogne, que des hommes avides de pouvoir, admirablement servis dans leurs projets par des jeunes gens imbus de fausses doctrines de liberté, égaraient l'opinion publique dans le seul but d'embrouiller les esprits et les affaires.

Un des hommes d'Etat belges les plus distingués, est là pour attester la vérité de ce que nous avançons. Dans sa lettre du 15 décembre 1829 à M. Van Maanen, M. le comte de Muelenaere, alors procureur du Roi près le tribunal d'arrondissement de Bruges, exprima le regret de ce que les doctrines insurrectionnelles, prêchées partout depuis quelques mois au moyen de l'abus de la presse, avaient dû rester impunies, en l'absence de lois efficaces qui auraient fourni au ministère public le moyen de mettre un frein à ce fléau. C'est aussi pour cela que M. de Muelenaere se déclarait entièrement disposé à adhérer au message du 11 décembre, dont il promettait d'observer les dispositions, et de ne pas se laisser aller à lancer sans mesure, sans motif, sans nécessité, et sans motif, la parole au peuple, pour le porter à protéger des citoyens paisibles contre les manœuvres de la malveillance. (2)

Dans un précédent N° nous avons reproduit le projet de Confédération belge-rhénoise de M. Bartels, qui a pour base un soulèvement des provinces rhénanes et leur séparation de la monarchie prussienne. L'Indépendance a cru que nous voulions prêter par là à la Belgique l'intention de porter le trouble chez ses voisins. Ce journal nous fait observer que nous ne devons pas chercher à rendre la nation solidaire et responsable de quelques excentricités sans portée. Nous oublions, ajoute-t-il, que jamais le projet de M. Bartels n'a été pris au sérieux, et n'a eu d'autres adhérents que quelques têtes exaltées, d'après lesquelles il n'est besoin à personne de parler de nation, d'accord, mais nous ne sommes pas en mesure de nous en occuper, aucunement de penser qu'il s'agit d'un projet sérieux, nous en citant la révolution et ses auteurs, nous n'avons entendu parler de la nation belge; Dieu nous en préserve. Mais si nous vous accordons sans peine, que le pays, que la Belgique de 1846, reste tout-à-fait étrangère aux excentricités de quelques têtes exaltées, vous voudrez bien, sans doute, ne pas nier, à votre tour, que la Belgique de 1828 et 1829, n'était pas plus solidaire des projets révolutionnaires mis au jour à cette époque par M. Bartels et consors, qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Car enfin, le projet de Confédération belge, publié dans ce temps là par les journaux de Bruxelles et qui fut considéré par la Cour supérieure de Bruxelles, comme constituant le crime de

(1) Voici ce que le Courrier d'Anvers ne rugit pas d'écrire: « Dans notre pensée la révolution n'a pas été faite contre la Hollande mais contre la maison d'Orange. Depuis Guillaume-le-Taciturne, cette maison nous a été hostile et nous a causé tous les torts qu'elle a pu; ses intérêts comme ses préjugés l'ont poussée, pendant deux siècles et demi, à traiter nos provinces en ennemies. » Nous citerons demain un document inconnu au Courrier d'Anvers, qui le couvrira de honte pour avoir osé avancer l'odieuse calomnie que l'on nous reproche.

de perdre son trésor, l'autre aurait toujours le sien. Maintenant, la valise; hâtons-nous; la valise! — Attends, dit Louise, allant écouler à la porte de madame Danglars. — Que crains-tu? — Qu'on ne nous surprenne. — La porte est fermée. — Qu'on ne nous dise d'ouvrir. — Qu'on ne dise si l'on veut, nous n'ouvrons pas. — Tu es une véritable amazone, Eugénie! Et les deux jeunes filles se mirent, avec une prodigieuse activité, à entasser dans une malle tous les objets de voyage dont elles croyaient avoir besoin. — Là, maintenant, dit Eugénie, tandis que je vais changer de costume, ferme la valise, toi. Louise appuya de toute la force de ses petites mains blanches sur le couvercle de la malle. — Mais je ne puis pas, dit-elle, je ne suis pas assez forte; ferme-la, toi. — Ah! c'est juste, dit en riant Eugénie, j'oubliais que je suis Hercule, moi, et que tu n'es, toi, que la pâle Omphale. Et la jeune fille, appuyant le genou sur la malle, roidit ses bras blancs et musculeux jusqu'à ce que les deux compartiments de la valise fussent joints, et que mademoiselle d'Armillay eût passé le crochet du cadenas entre les deux pitons. Cette opération terminée, la jeune fille ouvrit une commode, dont elle avait la clé sur elle, et elle prit une robe de chambre de voyage en soie violette ornée de fleurs. — Tiens, dit-elle, tu vois que j'ai pensé à tout; avec cette robe, tu n'auras point froid.

complot ayant pour but de changer ou de détruire le gouvernement des Pays Bas; ce projet n'avait d'autres auteurs que M. Bartels, de Potter et Tielemans. La première de ces têtes excentriques et exaltées, M. Bartels, publia même à cette occasion une lithographie coloriée, où l'on voyait le Lion Belgique foulant des fers brisés, et écrasant un serpent sur l'autel de la patrie; au-dessus planait le génie de la liberté, tenant à la main le bonnet rouge dominé par une croix lumineuse, avec cette légende: in hoc signo vinces, tandis qu'on lisait au bas: pro aris et focis (3).

Or, c'est à ces têtes excentriques et exaltées que faisait allusion M. de Muelenaere, lorsqu'il déclarait dans sa lettre à M. Van Maanen, l'insuffisance de la législation pour réprimer les fauteurs de la révolte et défendre les citoyens paisibles contre les tentatives criminelles de quelques journalistes révolutionnaires.

Et c'est cependant parce qu'ces journalistes, ces têtes excentriques et exaltées ont semé les vents, que nous sommes aujourd'hui, qu'une grande partie du public a fini, en 1829, par se passionner sottement sur des questions factices, dans des querelles de parti, dont le résultat a été de brouiller les esprits et les affaires, et qui ont eu pour dernière conséquence de bouleverser l'état, comme l'état sera bouleversé de nouveau, de l'aveu même d'un organe du pouvoir dominant, qui dit sans détour, à ceux que le succès des hommes de 1830, enhardissent à alimenter le feu des passions politiques, vous menacerez de compromettre, de ruiner la Belgique, et de la rendre la risée de l'Europe.

La nation belge, n'est pas solidaire aujourd'hui de l'orgueil, des erreurs, des folies et des coupables projets de ceux contre lesquels le Courrier d'Anvers, dresse cet acte d'accusation, pourquoi, s'il vous plaît, cette nation belge aurait-elle été plus responsable de l'œuvre funeste, que les mêmes auteurs de troubles et de malheurs ont conçue et exécutée il y a seize ans.

Si nous signalons, par conséquent, à nos lecteurs, vos dissensions et vos discordes d'aujourd'hui, ce n'est ni parce que nous y trouvons un sujet de joie ou de satisfaction, bien au contraire, ni parce que nous voulons nous en prévaloir pour jeter de la déconsidération sur la Belgique, et la représenter à l'Europe comme un pays toujours turbulent et ingouvernable. (4)

Mais ce que nous voulons, c'est montrer, par votre exemple, aux hommes les moins clairvoyants, aux esprits les plus prévenus, aux utopistes les plus obstinés, à quoi aboutissent de prétendues réformes sociales que ne réclament ni les mœurs ni les besoins des peuples, et qui aboutissent qu'à la violation des lois les plus légitimes, et à engendrer en définitive, que le mépris et le désespoir du peuple.

Ainsi, les journaux belges, ont complètement tort de voir dans notre langage l'intention de faire prononcer la condamnation de la Belgique. Ils ont parfaitement raison, quand ils disent que nous voulons faire condamner la révolution.

Ce sont là deux choses essentiellement distinctes, ainsi que l'a prouvé à l'évidence tout ce que nous avons rapporté plus haut, et tout ce que nous publierons ultérieurement sur le même sujet.

(3) Dans un prochain n° nous entrerons dans quelques détails sur ce projet de Confédération belge de 1829, et sur les hommes qui furent les fondateurs de cette Union devant laquelle le Courrier d'Anvers se met encore à genoux aujourd'hui. A mesure que les années s'avancent, les souvenirs s'effacent; beaucoup de personnes ont intérêt en outre à jeter un voile sur le passé. Il est bon de tirer de temps en temps de l'oubli certains faits qui demeurent singulièrement les assertions destinées à défigurer l'histoire contemporaine.

(4) On nous assure que le roi Léopold dans une conférence récente avec plusieurs hommes d'Etat, a dit: « Les Belges ne sont pas une nation; ils sont une conviction arrêtée. » (Journal du Commerce d'Anvers du 22 mars.)

BULLETON DU JOURNAL DE LA HAYE, 25 MARS 1846.

LE COMTE DE MONTE-CHRISTO. (1)

XXI. La route de Belgique.

Eugénie reprit gaiement: il ne s'agit plus que de faire nos malles; nous avons le soir de la signature du contrat, au lieu de partir le soir des malles; voilà tout. Je suis lasse de m'entendre parler que de reports, de fins de non recevoir, de hausse, de baisse; de fonds espagnols, de papier haïtien. Au lieu de cela, Louise, comprends-tu, l'air, la liberté, le chant des oiseaux, les palmiers de la Lombardie, les canaux de Venise, les palais de Rome, la mer de Naples. Combien possédons-nous, Louise? — Une fille qu'on interrogeait tira d'un secrétaire enroulé un petit portefeuille à serrure qu'elle ouvrit, et dans lequel elle trouva vingt-trois mille francs de banque. — Vingt-trois mille francs, dit-elle. — Et pour autant au moins de perles, de diamants et de bijoux, dit Eugénie. Nous sommes riches avec quarante-cinq mille francs, nous avons une voiture en princesses pendant deux ans, ou convenablement pendant six mois, moi avec ta musique, moi avec ma voix, nous avons doublé notre capital. Allons, charge-toi de l'argent, moi je me charge de la musique; de sorte que si l'une de nous avait le malheur

Seconde Chambre des Etats-Généraux.

Dans sa séance d'hier la Chambre a discuté la projet de loi relatif à l'accise sur le sucre.

Voici les modifications apportées au projet par le gouvernement. La restitution à l'exportation pour 100 liv. de sucre candi, sera de fl. 20, pour mélasse et temps de fl. 19, pendant l'année 1844, et en 1847, pour ces mêmes produits, de fl. 19-50 et de fl. 18-30. Quant à la prolongation des termes de crédit, on a été contraint cependant, dans l'intérêt du trésor, de maintenir le paiement au comptant exigé pour l'apurement des comptes, et de proposer une remise de 5 p. c., suivant l'opinion émise par quelques membres de la chambre, à valoir, non par anticipation, mais à partir de l'échéance du terme de crédit.

Une différence essentielle qui existe entre la loi d'accise actuelle et le projet de loi, c'est que la restitution de l'accise serait désormais plus conforme à la quantité de sucre obtenue. En conséquence de ce système, le projet propose également la suppression du paiement d'une partie de l'accise par anticipation. Cette disposition avait porté plusieurs membres à dire dans les sections que par là les intérêts du trésor seraient gravement compromis.

Le gouvernement avait répondu à cette objection en faisant observer que la suppression du paiement anticipé ne pourrait nuire au trésor que si le chiffre de la restitution de l'accise était encore trop élevé; puis, il a démontré que cela n'est plus le cas dans le projet de la loi nouvelle et qu'ainsi l'objection doit tomber avec la supposition qui y a donné lieu.

Plusieurs membres ont renouvelé hier les observations déjà faites lors de l'examen du projet de loi dans les sections.

Le ministre des finances a défendu la loi. Son Exc. a démontré que le présent projet de loi est un pas de fait dans le progrès. Les dispositions proposées sont de beaucoup préférables à celles de la loi actuelle sur l'accise; car elles n'ont pas seulement pour tendance de favoriser les intérêts de trésor, mais aussi ceux du commerce, de l'industrie, de la navigation et de nos colonies.

La Chambre a procédé ensuite au vote, et le projet de loi a été adopté par 44 voix contre 11.

Dans la même séance on a fait le rapport sur les projets de loi relatifs à la société de bienfaisance et à l'augmentation du chapitre des dépenses de 1846.

Le jour de la discussion de ces deux projets de loi a été fixé à demain.

Les membres de la Première Chambre sont convoqués en séance pour le 30 de ce mois.

Nous apprenons de bonne source que le fait au sujet de l'affaire Nelck, reproduit dans notre n. d'hier d'après le Handelsblad, qu'une bouteille remplie de vitriol ou de térébenthine aurait été trouvée lors de la récente enquête faite sur le terrain de la maison incendiée, est entièrement contrové; seulement nous pouvons affirmer que les objets qui ont été trouvés par suite de cette recherche, ont été renfermés dans deux paquets cachetés et remis entre les mains de M. l'officier de justice.

M. le baron de Weyde, a été nommé aux mêmes fonctions de fonctionnaire badoise près la cour des Pays-Bas.

La Gazette d'Augsbourg dit que le bruit du projet qu'aurait le gouvernement autrichien de contracter un nouvel emprunt, est dénué de fondement. Malgré les embarras créés par l'insurrection polonoise, les finances sont encore en assez bon état pour qu'on n'ait pas besoin de avoir recours à cette ressource. — Le retour des troupes en voyage en Gallicie continue. Les vivres sont tellement chers dans cette province que l'entretien d'une armée y est impossible et d'ailleurs il paraît que la concentration de forces considérables dans cette partie de l'empire n'est pas jugée nécessaire en ce moment.

Le comte Castiglione est rappelé à Lemberg. C'est le lieutenant feld-maréchal Wrona, qui le remplace comme président du gouvernement provisoire à Cracovie. Par protocole du 10, il a été convenu entre les trois puissances protectrices, que les frais de l'occupation militaire de Cracovie, seraient à la charge de cette république. Le gouvernement prussien a fait savoir aux gouvernements de Prusse et de Russie, qu'il accorderait l'extradition de tous les sujets de ces deux gouvernements qui se sont réfugiés en Silésie; il les a fait inviter à envoyer des commissaires à Kosel où ces réfugiés sont internés, pour y établir la nationalité de ces prisonniers.

On lit dans l'Observateur de Cologne: La Gazette universelle de Prusse du 3 mars a publié, sur la

— Tu vas voir l'air Eugénie. Et, saisissant avec sa main gauche la tresse épaisse sur laquelle ses longs doigts se refermaient qu'à peine, elle saisit de sa main droite une paire de longs ciseaux, et bientôt l'acier cria au milieu de la riche et splendide chevelure, qui tomba tout entière aux pieds de la jeune fille, renversée en arrière pour l'isoler de sa redingote. Puis, la petite supérieure abattue, Eugénie passa à celle de ses tresses, qui, au contraire, ses yeux brillèrent plus pétillants et plus joyeux encore qu'au coutume sous ses sourcils nous comme l'ébène. — Oh! les magnifiques cheveux! dit Louise avec regret. — Eh! ne suis-je pas cent fois mieux ainsi? s'écria Eugénie en hissant les boucles éparées de sa coiffure devenue toute masculine, et ne me trouves-tu donc pas plus belle ainsi? — Oh! tu es belle, belle toujours! s'écria Louise. Mais, où allons-nous? — Mais, à Bruxelles, mes yeux, c'est la frontière la plus proche. Nous gagnerons Bruxelles, Liège, Aix-la-Chapelle; nous remonterons le Rhin jusqu'à Strasbourg, nous traverserons la Suisse et nous descendrons en Italie par le Saint-Gothard. Cela te va-t-il? — Mais oui. — Que regardes-tu? — Je te regarde. En vérité tu es adorable ainsi, on dirait que tu n'as plus de pardien. On aurait raison. — Oh! je crois que tu as juré, Eugénie. — Eh! ce sont mes yeux, que chacun eût pu croire plongés dans les larmes. Une partie sur son propre compte, l'autre par dévouement à son amie, éclatèrent de joie en faisant disparaître les traces les plus visibles du désordre qui auparavant avait accompagné les apprêts de leur éviction. Puis, ayant soulevé leurs lumières, l'œil interrogateur, l'oreille écartée, le cou tendu, les deux jeunes filles ouvrirent la porte d'un cabinet de toilette qui donnait sur un escalier de service descendant jusqu'à la cour, Eugénie marchant la première, et soutenant d'un bras la valise que par l'anse opposée

foi d'un témoin digne de toute confiance, un récit sur les événements dont le cercle de Tarnow et les cercles voisins ont été le théâtre les 18 et 19 février, ainsi que les jours suivants. Ce récit fourmillait d'inexactitudes, dont la principale était que les autorités avaient mis à prix les têtes des insurgés. Les faits ont prouvé quel degré de confiance méritait le correspondant de la Gazette universelle de Prusse. C'était le propriétaire du domaine, ou dans la nuit du 3 au 4 mars a été tramée la dernière tentative extravagante contre la ville de Posens, projet qui a été heureusement déjoué par les autorités prussiennes.

Le système de chauffage économique inventé par le sieur Gardien de Paris, et dont on avait déjà pu apprécier ici quelques résultats au café du Belvédère, chauffé depuis le mois de novembre 1845, à l'aide de calorifères, vient ces jours derniers d'être appliqué à un vaste local. Cette nouvelle expérience a complètement justifié la supériorité du système sur les anciens modes de chauffage sous le double point de vue de l'économie et des résultats qu'il présente. Le sieur Gardien vient de placer dans l'église Wallonne de La Haye, située dans le Nooydeinde, un appareil de chauffage à la vapeur. Il s'agissait de chauffer un espace de 115,500 pieds cubes; les travaux commencés le 5 janvier dernier étaient achevés le 5 mars suivant; le 25 février on a fait le premier essai de chauffage et en quatre heures de temps le thermomètre a marqué 14° Réaumur. Depuis ce temps l'appareil fonctionne à la satisfaction générale. On n'en pouvons donner une meilleure preuve qu'en reproduisant ici le certificat qui a été délivré à cet habile industriel:

Le soussigné, président de la commission pour les affaires du culte, dans l'église wallonne de La Haye, certifie que le sieur Gardien, fumiste, domicilié à La Haye, a construit dans le temple wallon de cette ville, un appareil de chauffage à vapeur, dont l'effet est à tous égards satisfaisant. En foi de quoi, le présent certificat lui a été délivré pour lui être utile comme de droit.

La Haye, le 23 mars 1846.

J. C. I. SECRETAN, Pasteur.

Affaires de Belgique.

(Correspondance particulière du Journal de La Haye.)

Bruxelles, 23 mars.

On assure aujourd'hui que le cabinet Rogier est enfin venu au monde; on va même jusqu'à dire que les ordonnances de nomination paraîtront demain au Moniteur. La combinaison serait celle dont on parle déjà depuis plusieurs jours, et comprendrait MM. Rogier, de Broeckere, Delfosse, d'Elhounghé, Chazal et Leclerc. Tous les membres de la future administration seraient parfaitement d'accord sur la ligne politique à suivre, sauf le chapitre des éventualités, et il ne resterait plus que l'approbation du roi à obtenir. A l'exception de M. Delfosse, dont les allures sont un peu trop démocratiques pour la cour, il n'est pas probable qu'aucun des noms du cabinet projeté soulève quelque objection en haut lieu; et après tout, si M. Rogier, sert de caution à M. Delfosse les choses pourront s'arranger.

Il paraît qu'on est d'accord aussi sur le chapitre des conditions; quelques concessions faites de part et d'autre ont aplani les difficultés. Quant à la dissolution, c'est une question d'éventualité; la couronne, sans capituler, a promis de l'accorder si le ministère n'est pas content des chambres. En d'autres termes, si elles ne lui accordent pas dès le principe un concours sincère et cordial.

La chambre des représentants n'inspire pas à vrai dire beaucoup de crainte à M. Rogier; il compte y avoir une majorité si non respectable, du moins passable, passable surtout dans des temps comme ceux-ci où il faut se contenter de peu. On veut avoir quelque chose.

Mais le sénat, le sénat, voilà le spectre de Macbeth, le sénat qui en 1841 joua un si mauvais tour à M. Rogier et à ses collègues, se montrera-t-il mieux disposé en faveur d'un ministère doctrinaire de 1846? Ces colonnes du parti catholique pur qui forment la majorité dans la chambre haute, ces hommes qui n'ont pas les mêmes motifs d'épargne et de transmission que quelques-uns de leurs amis de l'autre chambre, accepteront-ils le joug sans rechigner? c'est fort douteux. Aussi, si le nouveau ministère, ou pour être plus vrai, le ministère projeté craint une opposition systématique, c'est de la part du sénat qu'il la redoute. Malheureusement il n'a pas pour calmer ses craintes la ressource qu'un ministère dans l'embarras, en France et en Angleterre, trouve dans la faculté de créer une fournée de 10, 20, 30 ou 40 pairs suivant les besoins du moment. Ici il faut accep-

— Tu vas voir l'air Eugénie. La cour était vide. Minuit sonnait. Le concierge veillait encore. Eugénie s'approcha tout doucement et vit le digne suisse qui dormait au fond de la loge, étendu dans son fauteuil. Elle retourna vers Louise, reprit la malle qu'elle avait un instant posée à terre, et toutes deux, suivant l'ombre projetée par la lumière de la voûte. Eugénie fit cacher Louise dans l'angle de la porte, de manière à ce que le concierge, s'il lui plaisait par hasard de se réveiller, ne vit qu'une personne. Puis, s'offrant elle-même en plein rayonnement de la lampe qui éclairait la cour: — La porte! cria-t-elle de sa plus belle voix de contralto en frappant à la vitre. Le concierge se leva comme l'avait prévu Eugénie, et fit même quelques pas pour reconnaître la personne qui sortait; mais, voyant un jeune homme qui fouettait impatiemment son pantalon de sa badine, il ouvrit sur-le-champ. Aussitôt Louise se glissa comme une couleuvre par la porte entre-bâillée, et bondit légèrement dehors. Eugénie, calme en apparence, quoique, selon toute probabilité, son cœur comptât plus de pulsations que dans l'état habituel, sortit à son tour. Un commissaire passait, on le chargea de la malle; puis les deux jeunes filles lui ayant indiqué comme le but de leur course la rue de la Victoire et le n. 26 de cette rue, elles marchèrent derrière cet homme, dont la présence rassurait Louise; quant à Eugénie, elle était forte comme une Judith ou une Dalila. On arriva au numéro indiqué. Eugénie ordonna au commissaire de déposer la malle, lui donna quelques pièces de monnaie, et après avoir frappé au volet, le renvoja. Ce volet auquel avait frappé Eugénie, était celui d'une petite lingère prévenue à l'avance; elle n'était point encore couchée, elle ouvrit. — Mademoiselle, dit Eugénie, faites tirer par le concierge la calèche de

ter le sénat tel que l'ont fait les élections. Si qui pis est, c'est que vu les conditions d'éligibilité, on ne peut avoir que fort peu d'espoir de le modifier considérablement par une dissolution.

Que faire alors? donner des gages et des garanties de modération au parti que l'on aurait pour adversaire. M. Rogier pourrait bien en trouver quelques-uns dans ses précédents gouvernements, mais M. Delfosse, mais M. d'Elhounghé lui-même ou les prendront-ils? et n'est-on sûr d'être surveillé d'assez près par M. Verhaeghen, qui est surveillé lui-même de fort près par le Trouw, enfin on devra éviter soigneusement de marcher sur les traces de ses prédécesseurs, ce qui sera peut-être plus difficile qu'on ne pense. Nous verrons bien.

Nous avons à révéler au pays un fait qui jette quelque lumière sur la cause des embarras qu'éprouve en ce moment le gouvernement pour constituer un ministère. Ce fait, le voici; nous le tenons d'un personnage initié à tous les secrets de la caste cléricale, en ce qui concerne son immixtion dans les affaires de la politique intérieure.

Dans l'une de ces assemblées de nos prélats, qui se tiennent assez fréquemment à Malines, sous la présidence du cardinal-archevêque, pour évaluer aux moyens d'assurer dans les mains du clergé la pleine domination à laquelle il aspire, sur les populations et sur le gouvernement, il a été résolu de ne laisser au pouvoir temporel aucune autorité sur le corps enseignant. Universités, athénées, collèges, écoles secondaires et primaires tout doit être soumis à l'épiscopat. Pour réaliser ce projet, nos saints prélats veulent que tout le personnel de ce corps soit à la présentation des évêques sans que le gouvernement, dans son choix, puisse s'écarter en aucune manière de la liste de présentation. Qu'en outre, s'il arrivait que dans l'exercice de leurs fonctions, les candidats nommés vinsent à déplaire à l'épiscopat, soit par leur conduite, soit autrement, le gouvernement, sur la demande des évêques, soit tenu de les révoquer. Et pour assurer le succès de cette mesure décisive, l'assemblée de Malines a décidé qu'il en serait donné communication à tous ceux du parti qui, par leur position, peuvent concourir à la faire adopter, en les engageant à lui prêter leur appui. Des ministres, un bon nombre de représentants, et de sénateurs se sont empressés de donner leur adhésion, et se sont engagés à passer tout projet de loi qui ne contiendrait pas une disposition conforme à cette résolution, au saint aréopage. C'est probablement par suite de cette disposition du congrès de Malines, que l'évêque de Tournay s'étant arrêté le 17 mars à Bruxelles et celui de révoquer les professeurs de l'école de Tournay; prétention qui a été dernièrement signalée à la chambre des représentants par un député de Bruxelles et qui a été l'objet de vifs débats.

Ce nouveau projet d'empiètement conçu par nos prélats, est la véritable cause de l'invincible répulsion qu'a éprouvée le projet de M. Van de Weyer sur l'enseignement, et probablement de l'extrême difficulté que rencontre la couronne à la formation d'un nouveau cabinet. En effet, maintenant qu'il est généralement connu que la retraite de ce ministre est uniquement motivée sur l'impossibilité de faire admettre son projet, comment trouver parmi nos capacités, des hommes disposés à s'engager d'une tâche ou à échouer? Il est évident qu'ils arriveraient armés de la certitude de se briser, car, ils ne pourraient se dispenser d'aborder la question de laquelle le défunt cabinet a reculé. Cette question est aujourd'hui trop engagée pour qu'elle puisse être abandonnée par des hommes d'honneur; ils se perdraient dans l'opinion s'ils hésitaient un instant.

(Messenger de Gand.)

Affaires d'Angleterre.

(Correspondance particulière du Journal de La Haye.)

Londres, 21 mars.

Les succès successifs des partisans du système protectionniste de M. Peel n'ont abouti jusqu'à présent qu'à démontrer à l'évidence que la grande majorité de la chambre des communes est bien décidée à ne pas reculer d'un pas dans la voie où elle s'est engagée à la suite du chef du cabinet et qu'elle ne regrette pas de s'y être engagée.

Hier encore le parti protectionniste a voulu faire une nouvelle tentative pour ébranler cette majorité; la question de la réduction des droits sur les bois de construction a été saisie par lui comme une des plus favorables pour opérer une scission dans son sein. Un des jeunes membres du parti nouvellement élu, le marquis de Worcester avait été choisi pour relever l'étendard de la protection en proposant un amendement qui avait pour objet de maintenir les anciens droits. Le jeune orateur s'est acquitté de sa tâche avec un talent réel, il a fait valoir tous les arguments de défenseur. L'intérêt du Canada, la plus importante des colonies britanniques dans l'Amérique, et celle que l'Angleterre doit le plus ménager, et celle qui a le plus d'intérêt national à que les flottes anglaises puissent être équipées pour faire une concurrence redoutable par l'importation du bois de la Suède et de la Norvège, ces deux grands intérêts ont été mis en avant par le marquis de Worcester qui a cherché à démontrer que l'adoption de la réduction proposée sur les bois de construction serait la ruine.

Malheureusement pour le jeune orateur protectionniste, M.

— Tu vas voir l'air Eugénie. Le concierge veillait encore. Eugénie s'approcha tout doucement et vit le digne suisse qui dormait au fond de la loge, étendu dans son fauteuil. Elle retourna vers Louise, reprit la malle qu'elle avait un instant posée à terre, et toutes deux, suivant l'ombre projetée par la lumière de la voûte. Eugénie fit cacher Louise dans l'angle de la porte, de manière à ce que le concierge, s'il lui plaisait par hasard de se réveiller, ne vit qu'une personne. Puis, s'offrant elle-même en plein rayonnement de la lampe qui éclairait la cour: — La porte! cria-t-elle de sa plus belle voix de contralto en frappant à la vitre. Le concierge se leva comme l'avait prévu Eugénie, et fit même quelques pas pour reconnaître la personne qui sortait; mais, voyant un jeune homme qui fouettait impatiemment son pantalon de sa badine, il ouvrit sur-le-champ. Aussitôt Louise se glissa comme une couleuvre par la porte entre-bâillée, et bondit légèrement dehors. Eugénie, calme en apparence, quoique, selon toute probabilité, son cœur comptât plus de pulsations que dans l'état habituel, sortit à son tour. Un commissaire passait, on le chargea de la malle; puis les deux jeunes filles lui ayant indiqué comme le but de leur course la rue de la Victoire et le n. 26 de cette rue, elles marchèrent derrière cet homme, dont la présence rassurait Louise; quant à Eugénie, elle était forte comme une Judith ou une Dalila. On arriva au numéro indiqué. Eugénie ordonna au commissaire de déposer la malle, lui donna quelques pièces de monnaie, et après avoir frappé au volet, le renvoja. Ce volet auquel avait frappé Eugénie, était celui d'une petite lingère prévenue à l'avance; elle n'était point encore couchée, elle ouvrit. — Mademoiselle, dit Eugénie, faites tirer par le concierge la calèche de

(La suite à demain.)

Le bureau de commerce est venu de...
Il a rappelé que le chiffre des droits d'importation de bois de construction du Canada...
En 1841, sous le régime des anciens droits de 150,000 liv. sterl. avaient produit en 1843 alors que le droit avait été réduit de 10 à 1 sh. 6d, 900,000 liv. 1844 71,000 et en 1845, 94,000 liv. ce qui prouve que l'importation a plus que doublé de 1842 à 1845; et quant au mouvement de la navigation nationale, il avait augmenté de 1842 à 1844 dans la proposition de 2,600,000 à 3,600,000 tonneaux.

Les discours de lord George Bentinck et de plusieurs autres membres distingués du parti protectionniste n'ont pu détruire et de ces chiffres, éloquentes, et à la division l'amendement de M. Worrester a été rejeté à une majorité de 123 voix, contre 109.

Cette nouvelle défaite du parti protectionniste lui fera-t-elle comprendre enfin qu'il ferait mieux d'accepter avec noblesse et résignation des sacrifices auxquels il ne peut se soustraire quoiqu'il fasse? C'est fort douteux et malgré le peu de succès de ses efforts récents il se prépare à essayer encore ses forces à l'occasion de la seconde lecture du bill sur les céréales qui est à l'ordre du jour de lundi.

Fidèles à leur système qui consiste à prolonger autant que possible les discussions, les chefs du parti se proposent de faire encore au moins une semaine entière de la discussion sur le bill de l'abolition de la peine de mort. Ils ont déjà débattu sur les arguments toutes les raisons possibles et ont voté en faveur de la peine de mort dans les deux chambres.

Un autre projet de loi, qui a pour objet de contrecarrer cette façon de procéder, a été proposé par un membre de la majorité qui sont bien décidés, paraît-il, à ne pas laisser prolonger le débat au delà de la séance de mardi.

Tandis que M. O'Connell et son digne acolyte M. Smith jettent feu et flamme contre le bill pour la protection des personnes et des propriétés en Irlande, tandis qu'ils se préparent à opposer à ce bill une résistance désespérée dans la chambre des communes, et qu'il convoquent le ban et l'arrière-ban des députés de leur parti pour venir le combattre avec eux, les chroniques des crimes en Irlande s'accroissent d'une nouvelle série de brigandages et d'assassinats et vient fournir de nouveaux arguments péremptoires à ceux qui ont à cœur de voir dans ce malheureux pays le règne de l'ordre et de la justice. On a écrit de Dublin sous la date du 19 mars.

On a reçu au jour d'hui des nouvelles d'assassinat, de tentative d'assassinat, de vols, de destruction de propriétés, de vols de chevaux, de vols de bœufs, de vols de moutons, de vols de cochons, de vols de vaches, de vols de porcs, de vols de chiens, de vols de chats, de vols de lapins, de vols de pigeons, de vols de canards, de vols de oies, de vols de poules, de vols de dindes, de vols de faisans, de vols de perdrix, de vols de cailles, de vols de tourterelles, de vols de colombes, de vols de pigeons voyageurs, de vols de perroquets, de vols de singes, de vols de chiens, de vols de chats, de vols de lapins, de vols de pigeons, de vols de canards, de vols de oies, de vols de poules, de vols de dindes, de vols de faisans, de vols de perdrix, de vols de cailles, de vols de tourterelles, de vols de colombes, de vols de pigeons voyageurs, de vols de perroquets, de vols de singes.

Dimanche dernier un fermier du comté de Tipperary, Denis Méara, a été assommé à coups de bâton par six misérables qui ont fait irruption dans sa demeure au moment où il s'y trouvait seul. Un autre fermier du comté de Waterford, nommé Murphy, a été assommé jeudi sur la route en revenant de la foire.

Dans le comté du roi, près de Tullamore, un combat acharné a eu lieu, pendant quelques jours, entre deux familles à propos d'une misérable querelle de frontière dont l'importance était d'une demi-couronne (3 fr. 10 c.). Les jours de la semaine, c'est le nom des deux familles, en sont venus à se battre à coups de bâches et de pèles. Ces derniers ont été vaincus et ont dû se retirer avec de nombreuses blessures sur la tête. Les jours de la semaine, dans le comté de Wick, un combat acharné a eu lieu, pendant quelques jours, entre deux familles à propos d'une misérable querelle de frontière dont l'importance était d'une demi-couronne (3 fr. 10 c.). Les jours de la semaine, c'est le nom des deux familles, en sont venus à se battre à coups de bâches et de pèles. Ces derniers ont été vaincus et ont dû se retirer avec de nombreuses blessures sur la tête.

On ne sait point si ces crimes politiques, ils ne sont pas inspirés non plus par la haine des crimes ont, s'il est possible un jour de la semaine, et à ce propos on ne lira pas sans intérêt la lettre qu'un des plus dévoués du rappel de l'union, un des amis de M. O'Connell, écrit au Libérateur pour engager à appuyer de son vote et de son influence le projet du gouvernement :

« Je ne suis point un propriétaire qui tyrannise ses tenanciers, je suis un homme des droits du peuple et depuis l'année 1828 où vous m'avez appelé à présider l'association du rappel jusqu'à ce jour j'ai été l'un de vos plus ardens défenseurs. Je n'ai jamais rien fait qui pût attirer sur moi la haine des bandits et des rancœurs de assassins, si ce n'est que j'ai fait traduire en justice les coupables de mes deux oncles, M. Milo et M. André Bourke, dont le seul crime a été d'être mes fermiers. Depuis lors mes propriétés ont été ravagées dix fois par des actes de brigandage et deux fois j'ai été en but à des tentatives d'assassinat. Le 7 mars courant entr'autres, tandis que je faisais ma prière du soir avec mes enfants et mes domestiques, un coup de tromblon a été tiré contre moi du salon où nous étions réunis. Cinq balles sont restées logées dans mes vêtements et quatre autres dans le mur de la façade. L'auteur de cette tentative est connu, mais il a échappé jusqu'à ce jour aux poursuites de la loi. Le terreur est dans ma maison. A l'heure où je vous écris, ma femme, mes enfants et mes domestiques sont occupés à se barricader dans une chambre mais consternée et mes dix pauvres enfants s'occupent de barricader les portes du premier étage afin de se mettre autant que possible à l'abri de l'assassin nocturne qui, nous le craignons bien, ne se feront pas attendre longtemps. Par votre amour pour l'Irlande, par votre haine de l'injustice, par votre horreur pour les crimes, je vous supplie, je vous supplie, de vouloir bien adresser votre voix, d'aider le gouvernement à hâter l'adoption du bill pour la protection des personnes, par la chambre des communes et d'être un membre si distingué. »

Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 16 mars.

La séance de la chambre des députés a été l'une des plus intéressantes qui se soient vues depuis longtemps. Une affluence considérable encombrait les tribunes. On savait que le président de la chambre et le ministère devaient être pris à parti, le premier pour avoir convoqué la chambre, le second pour lui demander des explications sur la crise ministérielle. Au commencement de la séance il a été donné lecture de la loi électorale qui a été sanctionnée par S. M. M. Egana s'était chargé d'interpeller le président de la chambre (M. Castro y Orozco) au sujet de la réunion de ce jour, fait, suivant lui, anti-constitutionnel. Cette interpellation, comme on pouvait le penser, a été suivie dans la chambre d'une confusion extrême, dans laquelle le général Pelayo a joué le rôle principal. La majorité de la chambre, dans ces circonstances, ne s'est pas séparée de son président, et après une discussion aussi longue qu'animée, une proposition de M. Herrera approuvant complètement la conduite de M. Castro y Orozco a été adoptée à une très-forte majorité de 111 voix contre 41.

La parole a été ensuite donnée à M. Gonzales Romero qui d'une manière toute parlementaire a demandé au ministère des explications sur les rumeurs de modification et de crise ministérielle qui couraient les esprits.

La réponse de M. le marquis de Miraflores a été catégorique. Il n'y a pas de crise pour trois raisons péremptoires. Le ministère jouit de la confiance de la reine; il est uni, il a l'appui des chambres. En de telles circonstances dans un gouvernement représentatif, il n'y a pas de crise ministérielle. Le ministre a ajouté que la conduite du cabinet était et serait toujours purement espagnole. Une proposition incidente avait été faite: elle tendait à faire déclarer par la chambre qu'elle avait apprisé avec satisfaction que le ministère avait la confiance de la reine et qu'étant uni il pourrait avec l'appui des cortès réaliser son programme.

Il n'a pas été statué, séance tenante sur cette question incidente appuyée principalement par M. Pacheco. La réunion de la chambre des députés de demain offrira, selon toute apparence, un nouvel intérêt et peut être sera-t-elle signalée par de nouveaux scandales.

Hier le conseil des ministres s'est assemblé: il est resté longtemps en délibération; on parle de nouvelles délibérations qui auront lieu aujourd'hui.

La situation politique est grave.

M. Isturitz vient d'adresser aux chefs politiques des provinces une circulaire par laquelle il est déclaré qu'une autorisation royale sera désormais nécessaire pour permettre l'établissement d'une entreprise quelconque d'intérêt ayant pour objet la navigation des fleuves, les cours d'eau, irrigations, distribution des eaux et construction de toute espèce de travaux sur ces cours d'eau. Le chef politique recevra des entrepreneurs communication des plans qu'ils se proposent d'exécuter. On indique ensuite les formalités qui devront être observées pour l'exécution des travaux.

Nouvelles d'Italie.

Rome, 10 mars.

A Imola, il y a eu une émeute qui a eu un caractère plutôt local que politique.

Les prisonniers de la grande maison de détention de Spelète ont essayé de faire une révolte, qui a coûté la vie à sept ou huit d'entre eux; en outre, un grand nombre de détenus ont été plus ou moins grièvement blessés.

Le grand-duc Constantin de Russie a fait ces jours derniers plusieurs excursions dans les montagnes environnantes. On a remarqué avec indignation qu'on avait osé du nom du grand-duc pour désigner un établissement de bains qui avait été construit dans les montagnes. Le grand-duc a adressé récemment aux évêques de la Pologne prussienne, ainsi qu'à ceux de la Galicie et de la république de Cracovie, un bref par lequel il les exhorte à veiller à ce que les ecclésiastiques de leurs diocèses respectifs s'abstiennent de toute espèce de menées contre le gouvernement, attendu que toute intervention du clergé dans les affaires politiques a été funeste à l'Eglise.

M. le conseiller privé de Boutenief, ministre de Russie, a donné hier en l'honneur de S. A. I. le grand-duc Constantin de Russie une soirée musicale, à laquelle ont été invités un grand nombre de personnes de distinction et plusieurs cardinaux.

Les révolutions continuent dans les provinces depuis que le général Insurgente, libéré par le gouvernement toscan, se trouve entre les mains de la justice papale; l'instruction de son procès, qui a commencé, conduit sur les traces de plusieurs complots.

La chambre des députés a été, samedi, en discussion de la proposition du général Jacqueminot sur la garde nationale de Paris, de la question très grave et très délicate de la non réorganisation des gardes nationales dissoutes par ordonnance. L'opposition a attaqué avec violence le ministre de ce que la loi qui régit cette grande institution n'est pas exécutée en ce point, que chaque fois qu'une ordonnance a prescrit la dissolution des milices citoyennes à Strasbourg, à Lyon, à Saint-Etienne, le devoir du gouvernement était de les réorganiser dans l'année.

La suite de la discussion a été extrêmement orageuse. MM. Isambert, C. Barrot, L'Herbette, etc., etc., se livrent à de violentes récriminations entre M. le ministre de l'intérieur. M. Bureau de Pasy interpelle M. Duchatel pour qu'il déclare s'il a l'intention de présenter un projet de loi qui l'autorise à suspendre les gardes nationales de dix villes de France. L'accuse M. le ministre d'avoir violé son serment et d'être un parjure. M. Guyet des Fontaines appuie la proposition de M. L'Herbette. M. de Surian dit que le débat doit se terminer par un vote. M. Lacroix fait la proposition suivante: « Au commencement de la session prochaine, le ministre de l'intérieur rendra compte de l'exécution de l'article 5 de la loi du 22 mars 1831. M. le ministre de l'intérieur accepte la question ainsi posée. Mais comme un certain nombre de députés se sont retirés, il demande que le vote soit renvoyé à lundi. M. de Las Cases, rapporteur, demande que l'amendement soit renvoyé à la commission. La chambre se sépare au milieu d'une grande agitation.

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ AU GOUVERNEMENT BELGE AU NOM DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE LA PROVINCE DE LIÈGE À L'APPUI DU RÉTABLISSEMENT DES RELATIONS ENTRE LA HOLLANDE ET LA BELGIQUE.

(Suite. — Voir notre n° d'hier.)

Bien que l'importation du bétail hollandais eût éprouvé, de 1844 à 1845, une décroissance si notable, le gouvernement n'a pas laissé pourtant de s'en faire un titre et de l'opposer à nos voisins comme une concession qui nous imposait certains sacrifices.

N'est-il pas été plus conforme à nos intérêts, plus utile à nos négociations, d'y puiser le motif de conditions réciproques pour l'élargissement du débouché, plutôt que d'y voir une raison pour le restreindre? Et c'est pourtant à ce dernier parti que l'on s'est arrêté.

Après les traités du 5 novembre 1842, la Hollande, en retour des concessions qu'elle avait accordées, avait expressément demandé à rentrer dans le droit commun quant à l'importation du bétail. Jusque là, la rigueur exceptionnelle de l'arrêté du 31 décembre 1835 n'avait été que pour elle, le bétail étranger entrant par les frontières françaises et allemandes, à la

faveur d'un droit qui n'excédait pas 3 à 10 p. c. de la valeur, qui se percevait par tête, et échappait ainsi aux inconvénients multipliés de la perception au poids.

Le gouvernement belge reconnaissant, sous la justice de la réclamation du cabinet de La Haye; le droit commun fut établi, mais au lieu de porter le dégrèvement à la frontière hollandaise, comme on devait s'y attendre, il reporta l'augmentation aux frontières allemandes et françaises en vertu de la loi du 21 février 1845.

Et comme si ce n'était pas assez de cette mesure pour soulever un juste mécontentement chez nos voisins, tout en faisant peser l'aggravation de l'impôt sur la consommation nationale, le transit, après avoir été très-inconsidérément entravé de toute manière, exilé sur le sol étranger, au préjudice de notre territoire, fut définitivement prohibé.

De toutes les prohibitions qui ont pu jusqu'à présent révoquer le commerce et affliger la raison humaine, c'est la bien certainement celle qui l'on était le moins tenté de prévoir. Nous ne voulons pas ajouter par nos réflexions aux regrets que doivent éprouver, d'une mesure aussi contraire à tous les principes de bonne administration, les hommes légers qui l'ont posée.

Il n'est pas superflu d'appuyer de l'autorité de faits nouveaux, la nécessité de l'introduction en Belgique du bétail étranger, et l'insuffisance de l'importation qui s'en est faite jusqu'à ce jour, dans l'intérêt de nos approvisionnements intérieurs.

Le thermomètre le plus sûr du rapport de ces approvisionnements avec les besoins à satisfaire, c'est incontestablement le prix du marché.

Chacun sait que, toutes les fois que la denrée offerte excède la demande, le prix suit une inflexion de baisse, et que dès qu'à son tour la demande dépasse la provision, il y a renchérissement.

Quelqu'abondantes qu'aient été chez nous les importations du bétail étranger, l'approvisionnement des marchés n'a jamais pu arriver au niveau des besoins. Le prix des engraisseurs, comme celui des mercuriales ne s'est pas seulement soutenu, il a suivi une progression de hausse qui ne s'est pas arrêtée depuis dix ans. Voici la gradation ascendante du cours officiel depuis 1834 :

Année	Le kil. de viande coûte	En 1840 fr.
1835	81 3/4 cmes.	1 12
1836	88 2 5	1 12
1837	89 1/2	1 11
1838	89	1 11
1839	fr. 1 08	1 12

Cet témoignage, ajouté aux considérations qui précèdent, nous semble avoir une valeur très-significative. Il suffirait, à lui seul, pour démontrer à la fois la nécessité et l'urgence de conditions d'admission plus larges et plus encourageantes aux frontières à l'égard du bétail étranger.

Qu'on se pénètre bien que la question du prix moyen de la viande a tout autant d'importance que celle du maintien des céréales à un taux normal modéré. On ne remplace pas la viande par les légumes dans l'alimentation des classes ouvrières, sans qu'une grande dépréciation du travail n'en soit la suite inévitable. La première loi, la plus féconde, la plus productive, est l'utile conservation de la santé humaine, des éléments qui la composent. C'est en elle que réside l'intelligence qui ont donné jusqu'ici une supériorité insurpassable aux ouvriers anglais sur le continent, c'est elle qui a permis à l'Angleterre de soutenir, en tout temps, la concurrence avec les autres nations. En aucun temps il n'a été aussi nécessaire qu'aujourd'hui de veiller à l'alimentation saine et suffisante des travailleurs; parce qu'à aucune époque on n'a exigé d'eux des soins aussi assidus, aussi intelligents, aussi expérimentés que ceux qu'on en réclame de nos jours; à mesure que les machines se perfectionnent, l'homme qui les conduit a besoin de suivre, dans une proportion relative, le développement et la culture de ses forces physiques et intellectuelles. Si nul ne peut nier ces vérités, nul ne contestera l'opportunité de l'extension que nous réclamons en faveur de l'importance du bétail.

Et puisque nous en sommes aux conditions d'admission les plus propres à faciliter cette introduction, on nous permettra d'insister d'abord pour obtenir une réduction majeure du tarif. Il est clair que si, durant les droits établis par l'arrêté du 31 décembre 1835, et par suite de ceux appliqués aux frontières allemandes et françaises, abrogés par la loi du 21 février 1845, le prix de la viande n'a pas cessé de hausser, on ne peut se promettre une baisse, devenue indispensablement nécessaire, que d'un régime plus libéral, en d'autres termes, de l'abaissement du tarif.

Nous croyons avoir démontré que, comme protection, le droit à l'entrée est superflu, comme ressource fiscale, il est en majeure partie illusoire.

Ce qu'il préleve sur la consommation, ce qu'il enlève au trésor, il le donne à la fraude, et c'est là le véritable dommage.

Les statistiques ne comptent guère avec la fraude. L'économie nationale ne fait état que de ce qui est payé pour éclairer le pouvoir, et les statistiques de l'abus de l'impôt.

L'expérience, depuis longtemps poursuivie, nous a appris que les fraudes, moins aussi on fait d'efforts pour les combattre, plus elles se multiplient.

La prime de fraude est de tous les résultats celui qui révèle le mieux si un droit est bien ou mal assis.

Or, rapprochez de la moyenne de nos besoins ce que la production intérieure et l'importation étrangère fournissent de bétail à nos marchés et vous verrez, dans ce qui reste à pourvoir, la part approximative que s'est réservée la fraude.

Le bon marché de son intervention révèle assez, du reste, le degré d'importance et de développement qu'elle a dû acquérir.

Nous avons vu que, sous l'empire du tarif actuel, l'introduction d'une bête de 500 k coûterait, avec les additionnels, 59 fr. 97 centimes. Les fraudeurs se chargent et répondent d'effectuer l'importation à raison de 10 fr. par tête de bétail.

Cela ne prouve pas seulement que ce trafic frustre le trésor de la totalité de l'impôt, sans néanmoins en alléger le consommateur, cela prouve encore que, pour ne pas lui donner à l'avenir de nouveaux motifs de fraude, il faudrait que le droit d'entrée n'excédât que de très-peu la prime qui se perçoit, plus le tarif, se rapportant des 10 fr. par tête, le salaire du fraudeur, plus la suppression de la contrebande, qui est le véritable motif de fraude.

Nous devons ajouter qu'il est désirable que les conditions de perception soient préférables à l'autre: il prévient beaucoup d'inconvénients, abrége le temps, et facilite la vérification, tandis qu'on ne peut procéder au pesage d'un troupeau de 30 à 40 bêtes, sans y employer une bonne partie de la journée, sans exposer les animaux, arrêtés plus ou moins longtemps sur la voie publique, aux accidents que la frayeur, les rencontres, les lutttes occasionnent, sans mettre les conducteurs dans la nécessité de faire étape; et qui les entraîne à de très-grands frais. Ce sont là de sérieuses aggravations de charges, qui gênent le commerce, nuisent à ses opérations, sans utilité pour le fisc, au détriment même du service public, dont elles compliquent mal-à-propos l'emploi.

Rien de ce qui peut aider aux transactions commerciales, alléger les charges publiques et faciliter le service des employés ne peut être indifférent à l'administration. Il est donc à propos de signaler une réclamation que généralement on désire voir introduire dans le tarif.

Une certaine quotité du droit frappe les génisses. A défaut de définition précise dans la loi, son application est fréquemment contestée, car on s'accorde peu sur les signes matériels auxquels on peut, avec certitude, reconnaître une génisse.

Les hommes spéciaux sont d'avis que l'on donnerait une précision suffisante en disant :

(1) Il n'y aurait guère que sur la limite du Luxembourg que ce vœu pourrait n'être pas partagé, parce que la race indigène est, dans cette contrée, de très-petite taille, et qu'il y a économie à lui appliquer au poids, le droit qui, partout ailleurs, se paie par tête. Mais il reste à savoir encore si cette économie compenserait les inconvénients que nous signalons dans la perception au poids.

